



FICHE DE NUMEROTATION N° 575753-204306

Autorite Contractante:

CENTRE NAT. DE TRANSFUSION SANGUINE (CNTS)

MARCHE N° 4101/M-2025

**DIRECTION GENERALE DES MARCHES PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE
SERVICE PUBLIC**

MODE DE PASSATION: ENTENTE DIRECTE

APPROUVE LE : _____

NOTIFIE LE : _____ par Ordre de Service n° _____

OBJET: Marché à clientèle par entente directe, relatif à l'achat des réactifs, consommables et équipements médicaux pour la sécurité transfusionnelle au compte du CNTS en trois lots.
Lot n°1: Fourniture de réactifs, consommables et équipements pour l'automate ARCHITECT.

TITULAIRE(S):

ACTION SANTE LOGISTIQUE - MALI SAS NIF: 085102167F

MONTANT DU MARCHE: 127 698 183 F CFA HT

DELAI D'EXECUTION: Un (01) an et un délai de livraison de quinze (15) jours à la Commande.

FINANCEMENT: BN

Section : 627

Chapitre

50220000041001000000

Nature

641161

Enregistré au Service des Impôts:

DATE DE NUMEROTATION: 2025-10-02 14:36:37.0

MINISTÈRE DE LA SANTE ET
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE
BP : E344 – Tél : 20 21 39 58 – Fax : 20 21 66 08



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

M A R C H É A CLIENTELLE PAR ENTENTE DIRECTE AUTORISE PAR LA
LETTRE N°00001389/ MEF –DGMP-DSP / DU 26 MAI 2025

MARCHE A CLIENTELLE PAR ENTENTE DIRECTE N°.....

APPROUVE LE _____

NOTIFIE LE _____

PAR ORDRE DE SERVICE N° _____

OBJET : Marché à clientèle par entente directe, relatif à l'achat des réactifs, consommables et équipements médicaux pour la sécurité transfusionnelle au compte du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) en trois (03) lots :

- Lot n°1: Fourniture de réactifs, consommables et équipements pour l'automate ARCHITECT.

ATTRIBUTAIRE : ACTION SANTE LOGISTIQUE-MALI (ASL-MALI)

LIEU D'ENREGISTREMENT : BAMAKO

Adresse : 300 logements, ex Garantiguibougou, RUE : 267 ; PORTE : 348

Tel : 20 28 33 22, RC : MA.BKO.2004. B.3947, NIF : 085102167F,

Compte bancaire N° : ML043 01001 001001201141-68 BNDA.

MONTANT INDICATIF DU MARCHÉ : Cent Vingt Sept Millions Six Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Cent Quatre Vingt Trois (127 698 183) F CFA, HORS TAXES.

DELAI DE LIVRAISON : Un (01) an et un délai de livraison de quinze (15) jours à la Commande.

FINANCEMENT : BUDGET NATIONAL, EXERCICE 2025

CHAPITRES : 50-2-2000-0041-001-000000

NATURE : 64-1-1-61

CF : 627

ENREGISTREMENT AU SERVICE DES IMPÔTS



Enregistré à Bamako le 23/09/2015
Voie N° 81 B
Reçu par le Quatre millions Sept cent quatre vingt trois mille sept cent quatre vingt trois (4 973 493) F CFA
Inspecteur de l'enregistrement
Hervé

Aux termes de l'appel d'offres par un marché à clientèle par entente directe, relatif à la **Fourniture de réactifs, consommables, et équipements médicaux pour l'automate ARCHITECT au compte du centre national de transfusion sanguine**, conclu entre la Direction générale du Centre National de Transfusion Sanguine du Mali, d'une part et **ASL-MALI** inscrit au registre de commerce sous le n° MABKO -2004. B. 3947, Tél : 20 28 33 22, faisant élection de domicile à 300 LOGEMENTS EX-GARANTIBOUGOU/ RUE 348 PORTE 267/ BAMAKO (ci-après désigné comme le « Gérant » d'autre part :

Attendu que la Direction Générale du Centre National de Transfusion Sanguine Mali désire la **fourniture de réactifs, consommables, et équipements médicaux pour l'automate ARCHITECT** pour le compte du Centre National de Transfusion Sanguine du Mali et a accepté une offre du service pour le fournisseur de ces services, pour un montant indicatif, Hors Taxes, de Cent Vingt Sept Millions Six Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Cent Quatre Vingt Trois (127 698 183) F CFA, pour un délai d'exécution de Douze (12) mois avec une livraison de quinze (15) jours à la commande.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) Le présent Formulaire de Marché ;
 - b) La Notification du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractante ;
 - c) L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire ;
 - d) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
 - e) Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
 - f) Le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison ;
 - g) Le Cahier des Clauses techniques particulières (CCTP) ; et
 - h) [Ajouter ici tout(s) document(s) supplémentaire (s) éventuels].
 - i) Acte d'engagement
3. Le présent Formulaire de Marché prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante par les présentes de livrer les Fournitures et/ou de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et/ou Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.
5. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et/ou Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.
6. Le présent marché ne sera définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente comme prévu par le code des marchés publics en vigueur en République du Mali.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent marché ont fait signer le présent document relatif à la fourniture de réactifs, consommables, et équipements médicaux pour la sécurité transfusionnelle au compte du Centre National de Transfusion Sanguine, du Mali et le fournisseur **ASL-MALI** inscrit au registre de commerce sous le n° MABKO -2004. B. 3947, Tél : 20 28 33 22, faisant élection de domicile à 300 LOGEMENTS EX-GARANTIBOUGOU/ RUE 348 PORTE 267/ BAMAKO passé par un marché à clientèle par entente directe, relatif à la fourniture de réactifs, consommables, et équipements médicaux pour la sécurité transfusionnelle au compte du Centre National de Transfusion Sanguine du Mali, pour un montant, Hors Taxes, indicatif, de Cent Vingt Sept Millions Six Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Cent Quatre Vingt Trois (**127 698 183**) F CFA, pour un délai d'exécution de douze (12) mois avec un délai de livraison de quinze (15) jours à la commande., financé par Budget National Exercice 2025 à hauteur de 100 % conformément à la loi n°06-067 du 29 décembre 2006 portant Code Général des Impôts, modifiée par la loi n°11-078 du 23 décembre 2011 et au décret n°94-350/P-RM du 15 novembre 1994 portant exonération au cordon douanier des médicaments essentiels, réactifs, produits à usage Odontostomatologie, produits et matériels de diagnostic et de soins.

Lu et accepté par

Le Fournisseur



Bamako, le

Conclu par

Le Directeur Général



Bamako, le

Vu par

Le délégué du contrôle financier

Bamako, le

Approuvé par

Le Ministre de la Santé et du Développement Social

Bamako, le

09 SEPT 2025

Cahier des clauses administratives générales (CCAG)

Le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de fournitures et services connexes s'applique au présent marché.



Section VI : Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) précise le Cahier des clauses administratives générales (CCAG). Lorsqu'il y a contradiction, les clauses ci-après prévalent par rapport aux clauses du CCAG.

[L'Autorité contractante sélectionne et insère le texte approprié en utilisant les exemples fournis ci-dessous ou un texte différent acceptable ; et supprime le texte en italiques]

CCAG 1.1 (g)	Autorité contractante : Ministère de la Sante et du Développement Social/ le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS)
CCAG 1.1 (l)	Responsable du Marché : La Direction Générale du Centre Nationale de Transfusion
CCAG 4.2 (b)	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms Version 2010 est la version la plus récente)]
CCAG 5.1 (a)	les prix du présent marché sont conclus Hors Taxes, conformément à la loi n°06-067 du 29 décembre 2006 portant Code Général des Impôts, modifiée par la loi n°11-078 du 23 décembre 2011 et au décret n°94-350/P-RM du 15 novembre 1994 portant exonération au cordon douanier des médicaments essentiels, réactifs, produits à usage Odonto-Stomatologique, produits et matériels de diagnostic et de soins. Le montant serait payé en Hors taxes pour : Le montant sera payé en total, Hors Taxes, de Cent Vingt Sept Millions Six Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Cent Quatre Vingt Trois (127 698 183) F CFA, pour un délai d'exécution de douze (12) mois avec un délai de livraison de quinze (15) jours à la commande, Budget National Exercice 2025 à hauteur de 100 %.
CCAG 6.1	[Note : selon le Code des Marchés publics (Art 31 1 et 2) « Les candidats aux marchés publics peuvent se grouper pour concourir à l'obtention des marchés publics sous forme de groupements d'entreprises solidaires ou de groupements d'entreprises conjointes, sous réserve de respecter les règles interdisant les entraves à la concurrence. Les membres du groupement sont conjoints lorsque chacun de ses membres s'engage à exécuter une ou plusieurs parties du marché identifiées quant à leur nature et à leur prix sans encourir de responsabilité quant à l'exécution des autres parties du marché. Les membres du groupement sont solidaires lorsque chacun de ses membres est engagé pour la totalité du marché » En général, l'Autorité contractante souhaitera que le groupement soit solidaire, et il n'y aura pas lieu de modifier le CCAG. Dans le cas où l'Autorité contractante souhaiterait que le groupement soit conjoint, insérer ici la disposition suivante : « les membres du groupement seront conjoints au sens du Code des Marchés publics »]. Sans objet
CCAG 8.1	Aux fins de <u>notification</u>, l'adresse de l'Autorité contractante sera : Ministère de la Santé et du Développement Social / Centre National de Transfusion Sanguine Personne Responsable du Marché : La Direction Générale du Centre National de Transfusion Sanguine Quinzambougou rue Achkabad, porte : 24 Ville : BAMAKO. Boîte postale : E344

	Pays : Mali Numéro de téléphone : (223) 20 21 39 58. Adresse électronique : balhassane@hotmail.fr
CCAG 9.1	Les prix du présent marché sont conclus en Hors Taxes, conformément à la loi n°06-067 du 29 décembre 2006 portant Code Général des Impôts, modifiée par la loi n°11-078 du 23 décembre 2011 et au décret n°94-350/P-RM du 15 novembre 1994 portant exonération au cordon douanier des médicaments essentiels, réactifs, produits à usage Odonto-Stomatologique, produits et matériels de diagnostic et de soins. Toutefois une redevance de 0.5% du montant du marché doit être payée aux impôts.
CCAG 10.2	[Note : Tout litige sera soumis à la juridiction compétente par défaut. Toutefois, l'Autorité contractante peut insérer une clause compromissoire d'arbitrage, notamment dans l'hypothèse d'un Marché avec un Attributaire ressortissant d'un État non membre de l'UEMOA. Au moment de finaliser le Marché, la clause appropriée sera retenue dans le Marché. La note explicative qui suit doit donc être insérée au titre de la clause 10.6 a) du CCAG dans le document d'appel d'offres.] Note explicative à l'intention des candidats : Au moment de la finalisation du marché la clause 10.6 (a) du CCAG sera retenue dans le cas où le Marché est passé avec un soumissionnaire ressortissant d'un État membre de l'UEMOA. Cette disposition sera remplacée par le texte ci-après dans le cas d'un Marché passé avec un Soumissionnaire ressortissant d'un État non membre de l'UEMOA : « La Clause 10.6 a) du CCAG est modifiée et remplacée par : Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à un tribunal arbitral dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif à l'arbitrage ».
CCAG 12.1	Ensemble des documents de la Section VII – Spécifications techniques et Plans, notes de calcul, cahiers de sondage et dossiers géotechniques. (Sans objet)
CCAG 14.1	Le prix des Fournitures livrées et/ou Services connexes exécutés [les prix sont fermes et non révisables »]. Le montant d'un marché à prix ferme est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation ci-après : $P_1 = P_0 (a L_1/L_0 + b_i M_1/M_0)$ dans laquelle : P_1 = Prix actualisé. P_0 = Prix du marché (prix de base). a = pourcentage estimé de l'élément représentant la main-d'œuvre dans le Prix du marché. b_i = pourcentage estimé de l'élément (d'indice i) représentant les matières et matériaux dans le Prix du marché. L_0, L_1 = indices du coût de la main-d'œuvre applicables à l'industrie concernée, à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement. M_0, M_1 = indices des prix des principaux matériaux de base à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement. La somme des éléments a et b_i doit toujours être égale à un (1) dans chaque cas où la formule est utilisée. La date d'actualisation du prix est la date à laquelle la notification d'attribution définitive du marché est effectuée.

CCAG 15.1	Clause 15.1 du CCAG : LES PAIEMENTS AU PRESTATAIRE SERONT EFFECTUÉS PAR LE PAYEUR GENERAL DU TRESOR EN CREDITANT LE COMPTE BANCAIRE N° : ML043 01001 001001201141 68 à la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA- SA) AU NOM DE ASL-MALI. Règlement des prestations : Le règlement sera effectué comme suit : sans objet i) Règlement de l'Avance : [préciser le taux qui ne saurait excéder trente (30%)¹] pour cent du montant du Marché sera réglé dans les 30 jours suivant la signature du Marché, contre une demande de paiement, et une garantie bancaire (i) à concurrence de 100% du montant de ladite avance (ii) valable jusqu'à la livraison des Fournitures et (iii) conforme au format type fournie dans le document d'appel d'offres ou à un autre format jugé acceptable par l'Autorité contractante. ii) A la livraison : [préciser le taux] pour cent du prix du Marché des Fournitures embarquées sera réglé contre la fourniture des documents spécifiés à la clause 12 du CCAG. iii) À la réception définitive : le solde de [préciser le taux] pour cent du prix du Marché des Fournitures livrées sera réglé dans les trente (30) jours suivant leur réception définitive, contre une demande de règlement accompagnée d'un procès-verbal de réception émis par l'Autorité contractante.
CCAG 15.4	Le délai au-delà duquel l'Autorité contractante paiera des intérêts moratoires au Titulaire est de soixante (60) jours conformément à l'article 108.6 du Code des Marchés Publics. Le dépassement du délai de paiement ouvre sans autre formalité et de plein droit pour le titulaire du marché au paiement d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai à un taux fixé par le Ministre chargé des Finances de l'État membre dans lequel le marché est exécuté, et qui ne pourra en aucun cas être inférieur au taux d'escompte de la BCEAO augmenté d'un point. (Article 108.6 du Code des Marchés Publics).
CCAG 16.1	Les prix sont exprimés intégralement en F CFA, Hors Taxes conformément à la loi n°06-067 du 29 décembre 2006 portant Code Général des Impôts, modifiée par la loi n°11-078 du 23 décembre 2011 et au décret n°94-350/P-RM du 15 novembre 1994 portant exonération au cordon douanier des médicaments essentiels, réactifs, produits à usage Odonto-Stomatologique, produits et matériels de diagnostic et de soins. Toutefois une redevance de 0.5% du montant du marché doit être payée aux impôts.
CCAG 16.2	Pour un délai d'exécution de douze (12) mois avec quinze (15) jours à la commande.
CCAG 17.1	Le montant de la garantie de bonne exécution sera de cinq (5) pourcent du montant du Marché.
CCAG 17.3	Une garantie de bonne exécution est requise par l'Autorité contractante, elle doit être établie conformément à l'article 94.2 du code des marchés publics qui fixe le montant minimal de la garantie de bonne exécution à cinq pour cent (5 %) soit un montant de Six Millions Trois Cent Quatre Vingt Quatre Mille Neuf Cent Neuf (6 384 909) du prix de base du marché augmenté ou diminué le cas échéant des avenants.

¹Montant maximal autorisé des avances selon l'article 105 du CMP

CCAG 22.2	L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à l'extérieur des caisses seront : [insérer les informations] Sans <u>Objets</u>
CCAG 23.1	La valeur assurée devra être de cent dix (110) pourcent de la valeur DDP rendue à destination des fournitures.
CCAG 25.1	Les Inspections et Essais sont : il sera organisé, par la Direction Générale du CNTS, une commission de réception des fournitures conformément à la réglementation décrite par les textes de la comptabilité-matières en vigueur en la matière.
CCAG 25.2	Les inspections seront réalisées à la Direction Générale du CNTS.
CCAG 26.1	Le montant maximum des pénalités de retard sera de un deux mille cinq centième (1/2500 ^{ème}) du montant du marché initial éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus par jour de retard.
CCAG 27.3	[Lorsque l'Autorité contractante souhaitera retenir un délai de garantie différent de celui prévu au CCAG, il conviendra de l'indiquer ici, sinon ne pas modifier le CCAG] SANS OBJETS
CCAG 27.5 et 27.6	Le délai de réparation ou de remplacement sera de : soixante-douze (72) heures à la commande.

Cahier des Clauses techniques particulières (CCTP)

L'objet des Cahiers des Clauses techniques [CCTG (général) et, le cas échéant, CCTP (particulier)] est de définir les caractéristiques techniques des Services courants demandés par l'Autorité contractante.

CCTP 1.1	Emballage de transport Les emballages doivent offrir les meilleures garanties pour protéger efficacement les produits. Cette protection concerne les conditions climatiques particulières au Mali, les risques de détérioration au cours des transports et également le vol. Les emballages doivent être de préférence en carton Une étiquette dont les caractères doivent avoir indiqué : - le numéro du lot, - la date de fabrication - la date de péremption L'emballage est effectué sous la responsabilité du fournisseur. Tout emballage réputé défectueux au moment de sa réception au CNTS du Mali, engage la responsabilité du fournisseur. Dans le cas où les produits contenus seraient détériorés, de ce fait un P.V. de réception sera établi par la commission de réception et communiqué au fournisseur aux fins de remplacement nombre pour nombre des produits rendus impropres à la consommation.
CCTP 1.2	Péremption Les produits devront être livrés dans le délai, En cours d'exécution du marché, des contrôles de conformité seront effectués.
CCTP 1.3pp	Réception des produits. Il est procédé à la réception technique des produits au lieu de destination. Pour chaque livraison, un procès-verbal de réception sera rédigé. Il indiquera, le cas échéant, toutes les réserves sur la livraison. Les réceptions sont faites par une commission.

ACTE D'ENGAGEMENT

K



ASL MALI

« Apres le Réflexe du Diagnostic »

ACTION SANTE LOGISTIQUE

Promotion , Vente , Maintenance d'Equipements Médicaux , Produits de diagnostics, Consommables Médicaux et Formation des utilisateurs

ISO 9001 : 2015 - RC : Ma.Bko-2004-B-3947 - NIF : 085102167F

ACTE D'ENGAGEMENT

Marché à la clientèle par entente directe, relatif à l'achat des réactifs, consommables et équipements médicaux pour la sécurité transfusionnelle au compte du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS), en (03) lots

Lot N°1 : Fournitures de réactifs, consommables et équipements pour l'automate ARCHITECT.

**/-) Monsieur le Directeur Général du
Centre National de Transfusion Sanguine
QUINZAMBOUGOU, TEL : 20 21 39 58**

Je soussignée Dr Tolo Yaye Ba agissant au nom et pour le compte de la société **ACTION SANTE LOGISTIQUE « ASL – MALI »**

Inscrit au Registre du Commerce sous le n° **MA-BKO-2004-B-3947**

Numéro d'immatriculation à la **DNSI : 6601015038**

Numéro d'identification Fiscal (**NIF**) **085102167 F**

Faisant élection de domicile à : **Garantiguibougou 300 Logements Rue 267/Porte 348 Bamako.**

Après avoir examiné toutes les clauses du Marché, et apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature de la **Fourniture du Marché à la clientèle par entente directe, relatif à l'achat des réactifs, consommables et équipement médicaux pour la sécurité transfusionnelle au compte du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS), en (03) lots**, me soumetts et m'engage à exécuter le Marché conformément à ses clauses pour la somme ferme et non révisable de : **Cent Vingt Sept Millions Six Cent Quatre Vingt Dix Huit Mille Cent Quatre Vingt Trois (127 698 183) Francs CFA Hors Taxes.**

Je m'engage à commencer et à terminer la livraison de toutes les fournitures énumérées dans le Marché dans un délai de : **Un (01) an (Janvier à Décembre) et un délai de livraison de Quinze (15) jours à la Commande.**

Je garantis l'Administration contre toute poursuite éventuelle pouvant résulter de l'application de procédés couverts par des brevets d'invention.

Les sommes qui me seront dues pour l'exécution du présent Marché feront l'objet de virements au compte bancaire N° **ML 043 01001 001001201141 68** ouvert au nom d'ASL à la BNDA selon les modalités définies dans le Marché.

Fait à Bamako le, 2025



**B.P.E 4605 - 300 logements Ex-Garantiguibougou, Porte 348 Rue : 267
Tél : 20 28 33 22 -Bamako - Mali * E-mail : contact@aslmali.org
N° Compte BNDA: ML043 01001 001001201141 68**



ASL MALI

« Ayez le Réflexe du Diagnostic »

ACTION SANTE LOGISTIQUE

Promotion , Vente , Maintenance d'Equipements Médicaux , Produits de diagnostics, Consommables Médicaux et Formation des utilisateurs

ISO 9001 : 2015 - RC : Ma.Bko-2004-B-3947 - NIF : 085102167F

DEVIS ESTIMATIF

DOIT : CNTS

REF	DESIGNATION	QTE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
4J27-27	ABBOTT HIV AG/AB COMBO REAGENT KIT	35	180 000	6 300 000
4J27-12	ABBOTT HIV AG/AB COMBO CONTROL	2	60 500	121 000
4J27-03	ABBOTT HIV AG/AB COMBO CALIBRATOR	2	60 500	121 000
6C37-28	ABBOTT ARC ANTI HCV RGT 100 RFII	78	290 000	22 620 000
6C37-15	ABBOTT ARC ANTI HCV CTRL RFII	2	60 500	121 000
6C37-02	ABBOTT ARC ANTI HCV CAL RFII	2	60 500	121 000
O8D06-13	ABBOTTARC SYPHILLIS TP CTRL	2	66 700	133 400
O8D06-04	ABBOTT ARC SYPHILLIS TP CAL	2	66 700	133 400
8D06-32	ABBOTTARC SYPHILIS TP RGT 100 TESTS	73	150 000	10 950 000
02G22-25	ABBOTT ARC HBSAG QUALITATIVE RGT 100 TEST	84	145 100	12 188 400
02G2210	ABBOTT ARC HBSAG QUALITATIVE CTL2fl de 8ml	2	60 500	121 000
02G2201	ABBOTT ARC HBSAG QUALITATIVE CAL 1fl de 4ml	2	60 500	121 000
1L56-40	ABBOTT ARC PROBE CONDITIONER 25 ML	2	87 600	175 200
7C15-03	ARC REACTION VESSELS 4000 TESTS	15	87 600	1 314 000
6E23-68	ARC PRE TIGER SOLUTION 2500 TESTS	6	87 600	525 600
6C55-63	ARC TIGER SOLUTION 2500 TESTS	10	76 700	767 000
O6C54-58	ARCH BUFFER SOLUTION	38	127 775	4 855 450
K14S2	Poches doubles	17 000	2 600	44 200 000



ABBOTT
DIAGNOSTICS

B.P.E 4605 - 300 logements Ex-Garantiguibougou, Porte 348 Rue : 267

Tél : 20 28 33 22 - Bamako - Mali * E-mail : contact@aslmali.org

N° Compte BND: ML043 01001 001001201141 68

70501	Antisérum ANTI D 10ML	130	6 600	858 000
70502	Antisérum ANTI B 10ML	90	3 600	324 000
70503	Antisérum ANTI A 10ML	91	3 600	327 600
71000	Antisérum ANTI AB 10ML	53	3 600	190 800
80002	ALBUMEMIE	1	20 000	20 000
22122	ASLO	1	15 000	15 000
70661	TUBE SEC CARTONS DE 10X100	10	150 000	1 500 000
172-025	ANTI HCV CASSET B /25 TESS	83	35 000	2 905 000
142-025	CYPRESS HBS CASSET B/25 TESTS	83	32 404	2 689 532
142-050	CYPRESS HBS BANDELETTE B/50	14	25 000	350 000
90206	HDL	1	100 000	100 000
90416	LDL	1	120 000	120 000
98212	MAGNESIUM	1	40 000	40 000
80019	TRIGLYCERIDE	1	24 000	24 000
LP80106	CHOLESTEROL TOTAL	1	24 000	24 000
80443	BIOLABO BILURIBINE TOTAL	1	30 000	30 000
80403	BIOLABO BILURIBINE CONJUGUE	1	30 000	30 000
urine -2GP	BANDELETTE ALBUMINE SUCRE	1	9 968	9 968
310750-0125	BLEU DE CRESYL	1	75 000	75 000

BA-SPEC	WIDAL SUSPENSION BACTERIENNE SUR PLAQUE	2	75 000	150 000
80125	BIOLABO AST TGO 8*30ML	1	27 240	27 240
80127	BIOLABO ALT/TGP 8*30ML	1	27 240	27 240
79962	Phenolys	1	250 000	250 000
69860	Bromeline	4	185 000	740 000
79851	D-Plates	4	65 000	260 000
70711	TUBE FLUORE VACUTAINER BOUCHOU GRIS P100	2	15 000	30 000
7D2843SE	Abbott Alere HIV Combo 100 tests T	2	118 000	236 000
7D2943SE	Abbott Alere HBS 100 tests T	4	115 000	460 000
172-050	Cypress ANTI HCV Bandelette B/50	25	26 400	660 000
CO4020	IPO CLEANING	1	54 000	54 000
CO4015	EXTRA CLEINING	1	54 000	54 000
13880	Hemostase TP	1	21 000	21 000
13560	Hemostase TCA	1	27 000	27 000
13565	CHLORURE DE CALCIUM	1	7 000	7 000
22102	CRP LATEX	1	26 400	26 400
RT0159-0030	RUBEOLE IgG/IgM	1	75 420	75 420
RT0160-0030	TOXO PLASMA IGG /IGM CASSETTE B/30	1	45 000	45 000
09H62-01	ABBOTT DILUANT CD EMERALD 22 PARAMETRES 10 LITRES	5	132 000	660 000
PAPIER 1	PAPER LABEL (ETIQUETTE EN PAPIER SANS MARQUE) 38 X 25MM 2000 LABELS IN ROLL, 120 ROLLS	41	25 500	1 045 500
CENTRI	CENTRIFUGEUSE DES TUBES THERMO SCIENTIFIC, 12 TUBES	1	2 200 000	2 200 000
CO0080	BIOLABO CUPULES 240	1	39 033	39 033
09H60-03	Abbot Cleaner CD Emerald 22 Parametres 1L	3	66 000	198 000
09H61-02	ABBOTT LYSSE 22 P	4	120 000	480 000
MOBILE	Soudense electrique de tubulure de poche de sang cabine mobile	2	1 975 000	3 950 000
FIXE	Soudense electrique de tubulure de poche de sang pour cabine fixe	1	1 400 000	1 400 000

320310- 1000	RAL GIEMSA R SOLUTION 1000ML	1	54 000	54 000
TOTAL HT				127 698 183

Arrêtée la presente facture proforma à la somme de:

Cents Vingt Sept Millions Six Cents Quatre Vingt Dix Huit Mille

Cents Quatre Vingt Trois (127 698 183) F CFA HT

Bamako, le

2025

ASL-MALI





ASL MALI

« Ayez le Réflexe du Diagnostic »

ACTION SANTE LOGISTIQUE

Promotion , Vente , Maintenance d'Equipements Médicaux , Produits de diagnostics, Consommables Médicaux et Formation des utilisateurs

ISO 9001 : 2015 - RC : Ma.Bko-2004-B-3947 - NIF : 085102167F

BORDERAUX DES PRIX UNITAIRES

DOIT : CNTS

REF	DESIGNATION	QTE	PRIX EN CHIFFRE	PRIX EN LETTRE
4J27-27	ABBOTT HIV AG/AB COMBO REAGENT KIT	35	180 000	Cent Quatre Vingt Mille
4J27-12	ABBOTT HIV AG/AB COMBO CONTROL	2	60 500	Soixante Mille Cinq Cents
4J27-03	ABBOTT HIV AG/AB COMBO CALIBRATOR	2	60 500	Soixante Mille Cinq Cents
6C37-28	ABBOTT ARC ANTI HCV RGT 100 RFII	78	290 000	Deux Cents Quatre Vingt Dix Mille
6C37-15	ABBOTT ARC ANTI HCV CTRL RFII	2	60 500	Soixante Mille Cinq Cents
6C37-02	ABBOTT ARC ANTI HCV CAL RFII	2	60 500	Soixante Mille Cinq Cents
Q8D06-13	ABBOTTARC SYPHILLIS TP CTRL	2	66 700	Soixante Six Mille Sept Cents
O8D06-04	ABBOTT ARC SYPHILLIS TP CAL	2	66 700	Soixante Six Mille Sept Cents
8D06-32	ABBOTTARC SYPHILIS TP RGT 100 TESTS	73	150 000	Cent Cinquante Mille
02G22-25	ABBOTT ARC HBSAG QUALITATIVE RGT 100 TEST	84	145 100	Cent Quarante Cinq Mille Cents
02G2210	ABBOTT ARC HBSAG QUALITATIVE CTL2fl de 8ml	2	60 500	Soixante Mille Cinq Cents
02G2201	ABBOTT ARC HBSAG QUALITATIVE CAL 1fl de 4ml	2	60 500	Soixante Mille Cinq Cents
1L56-40	ABBOTT ARC PROBE CONDITIONER 25 ML	2	87 600	Quatre Vingt Sept Mille Six Cents
7C15-03	ARC REACTION VESSELS 4000 TESTS	15	87 600	Quatre Vingt Sept Mille Six Cents
6E23-68	ARC PRE TIGER SOLUTION 2500 TESTS	6	87 600	Quatre Vingt Sept Mille Six Cents



ABBOTT
DIAGNOSTICS

B.P.E. 4605 - 300 logements Ex-Garantiguibougou, Porte 348 Rue : 267

Tél : 20 28 33 22 - Bamako - Mali * E-mail : contact@aslmali.org

N° Compte BNDA: ML043 01001 001001201141 68

6C55-63	ARC TIGGER SOLUTION 2500 TESTS	10	76 700	Soixante Seize Mille Sept Cents
O6C54-58	ARCH BUFFER SOLUTION	38	127 775	Cent Vingt Sept Mille Sept Cents Soixante Quinze
K14S2	Poches doubles	17 000	2 600	Deux Mille Six Cents
70501	Antisérum ANTI D 10ML	130	6 600	Six Mille Six Cents
70502	Antisérum ANTI B 10ML	90	3 600	Trois Mille Six Cents
70503	Antisérum ANTI A 10ML	91	3 600	Trois Mille Six Cents
71000	Antisérum ANTI AB 10ML	53	3 600	Trois Mille Six Cents
80002	ALBUNEMIE	1	20 000	Vingt Mille
22122	ASLO	1	15 000	Quinze Mille
70661	TUBE SEC CARTONS DE 10X100	10	150 000	Cent Cinquante Mille
172-025	ANTI HCV CASSET B /25 TESS	83	35 000	Trente Cinq Mille
142-025	CYPRESS HBS CASSET B/25 TESTS	83	32 404	Trente Deux Mille Quatre Cents Quatre
142-050	CYPRESS HBS BANDELETTE B/50	14	25 000	Vingt Cinq Mille
90206	HDL	1	100 000	Cent Mille
90416	LDL	1	120 000	Cent Vingt Mille
98212	MAGNESIUM	1	40 000	Quarante Mille
80019	TRIGLYCERIDE	1	24 000	Vingt Quatre Mille
LP80106	CHOLESTEROL TOTAL	1	24 000	Vingt Quatre Mille
80443	BIOLABO BILURIBINE TOTAL	1	30 000	Trente Mille
80403	BIOLABO BILURIBINE CONJUGUE	1	30 000	Trente Mille

urine -2GP	BANDELETTE ALBUMINE SUCRE	1	9 968	Neuf Mille Neuf Cents Soixante Huit
310750-0125	BLEU DE CRESYL	1	75 000	Soixante Quinze Mille
BA-SPEC	WIDAL SUSPENSION BACTERIENNE SUR PLAQUE	2	75 000	Soixante Quinze Mille
80125	BIOLABO AST TGO 8*30ML	1	27 240	Vingt sept Mille Deux Cents Quarante
80127	BIOLABO ALT/TGP 8*30ML	1	27 240	Vingt sept Mille Deux Cents Quarante
79962	PhenoLys	1	250 000	Deux Cents Cinquante Mille
69860	Bromeline	4	185 000	Cent Quatre Vingt Cinq Mille
79851	D-Plates	4	65 000	Soixante Cinq Mille
70711	TUBE FLUORORE VACUTAINER BOUCHOU GRIS P100	2	15 000	Quinze Mille
7D2843SE T	Abbott Alere HIV Combo 100 tests	2	118 000	Cent Dix Huit Mille
7D2943SE T	Abbott Alere HBS 100 tests	4	115 000	Cent Quinze Mille
172-050	Cypress ANTI HCV Bandelette B/50	25	26 400	Vingt Six Mille Quatre Cents
CO4020	IPO CLEANING	1	54 000	Cinquante Quatre Mille
CO4015	EXTRA CLENIING	1	54 000	Cinquante Quatre Mille
13880	Hemostase TP	1	21 000	Vingt Un Mille
13560	Hemostase TCA	1	27 000	Vingt Sept Mille
13565	CHLORURE DE CALCUIM	1	7 000	Sept Mille
22102	CRP LATEX	1	26 400	Vingt Six Mille Quatre Cents
RT0159- 0030	RUBEOLE IgG/IgM	1	75 420	Soixante Quinze Mille Quatre Cents Vingt
RT0160- 0030	TOXO PLAS\$A IGG /IGM CASSETTE B/30	1	45 000	Quarante Cinq Mille

09H62-01	ABBOTT DILUANT CD EMERALD 22 PARAMETRES 10 LITRES	5	132 000	Cent Trente Deux Mille
PAPIER 1	PAPER LABEL (ETIQUETTE EN PAPIER SANS MARQUE) 38 X 25MM 2000 LABELS IN ROLL, 120 ROLLS	41	25 500	Vingt Cinq Mille Cinq Cents
CENTRI	CENTRIFUGEUSE DES TUBES THERMO SCIENTIFIC, 12 TUBES	1	2 200 000	Deux Millions Deux Cents Mille
	BIOLABO CUPULES 240	1	39 033	Trente Neuf Mille Trente Trois
09H60-03	Abbot Cleaner CD Emerald 22 Parametres 1L	3	66 000	Soixante Six Mille
09H61-02	ABBOTT LYSE 22 P	4	120 000	Cent Vingt Mille
MOBILE	Soudeuse electrique de tubulure de poche de sang cabine mobile	2	1 975 000	Un Million Neuf Cents Soixante Quinze Mille
FIXE	Soudeuse electrique de tubulure de poche de sang pour cabine fixe	1	1 400 000	Un Million Quatre Cents Mille
320310- 1000	RAL GIEMSA R SOLUTION 1000ML	1	54 000	Cinquante Quatre Mille

Bamako, le

2025

ASL-MALI





ASL MALI

« Ayez le Réflexe du Diagnostic »

ACTION SANTE LOGISTIQUE

Promotion , Vente , Maintenance d'Equipements Médicaux , Produits de diagnostics, Consommables Médicaux et Formation des utilisateurs

ISO 9001 : 2015 - RC : Ma.Bko-2004-B-3947 - NIF : 085102167F

CALENDRIER DE LIVRAISON

DOIT : CNTS

REF	DESIGNATION	QTE	CALENDRIER
4J27-27	ABBOTT HIV AG/AB COMBO REAGENT KIT	35	Quinze (15) JOURS
4J27-12	ABBOTT HIV AG/AB COMBO CONTROL	2	Quinze (15) JOURS
4J27-03	ABBOTT HIV AG/AB COMBO CALIBRATOR	2	Quinze (15) JOURS
6C37-28	ABBOTT ARC ANTI HCV RGT 100 RFII	78	Quinze (15) JOURS
6C37-15	ABBOTT ARC ANTI HCV CTRL RFII	2	Quinze (15) JOURS
6C37-02	ABBOTT ARC ANTI HCV CAL RFII	2	Quinze (15) JOURS
O8D06-13	ABBOTTARC SYPHILLIS TP CTRL	2	Quinze (15) JOURS
O8D06-04	ABBOTT ARC SYPHILLIS TP CAL	2	Quinze (15) JOURS
8D06-32	ABBOTTARC SYPHILIS TP RGT 100 TESTS	73	Quinze (15) JOURS
02G22-25	ABBOTT ARC HBSAG QUALITATIVE RGT 100 TEST	84	Quinze (15) JOURS
02G2210	ABBOTT ARC HBSAG QUALITATIVE CTL2fl de 8ml	2	Quinze (15) JOURS
02G2201	ABBOTT ARC HBSAG QUALITATIVE CAL 1fl de 4ml	2	Quinze (15) JOURS
1L56-40	ABBOTT ARC PROBE CONDITIONER 25 ML	2	Quinze (15) JOURS
7C15-03	ARC REACTION VESSELS 4000 TESTS	15	Quinze (15) JOURS
6E23-68	ARC PRE TIGER SOLUTION 2500 TESTS	6	Quinze (15) JOURS
6C55-63	ARC TIGER SOLUTION 2500 TESTS	10	Quinze (15) JOURS
O6C54-58	ARCH BUFFER SOLUTION	38	Quinze (15) JOURS
K14S2	Poches doubles	17 000	Quinze (15) JOURS



ABBOTT
DIAGNOSTICS

B.P.E 4605 - 300 logements Ex-Garantiguibougou, Porte 348 Rue : 267

Tél : 20 28 33 22 - Bamako - Mali * E-mail : contact@aslmali.org

N° Compte BNDA: ML043 01001 001001201141 68

70501	Antisérum ANTI D 10ML	130	Quinze (15) JOURS
70502	Antisérum ANTI B 10ML	90	Quinze (15) JOURS
70503	Antisérum ANTI A 10ML	91	Quinze (15) JOURS
71000	Antisérum ANTI AB 10ML	53	Quinze (15) JOURS
80002	ALBUNEMIE	1	Quinze (15) JOURS
22122	ASLO	1	Quinze (15) JOURS
70661	TUBE SEC CARTONS DE 10X100	10	Quinze (15) JOURS
172-025	ANTI HCV CASSET B /25 TESS	83	Quinze (15) JOURS
142-025	CYPRESS HBS CASSET B/25 TESTS	83	Quinze (15) JOURS
142-050	CYPRESS HBS BANDELETTE B/50	14	Quinze (15) JOURS
90206	HDL	1	Quinze (15) JOURS
90416	LDL	1	Quinze (15) JOURS
98212	MAGNESIUM	1	Quinze (15) JOURS
80019	TRIGLYCERIDE	1	Quinze (15) JOURS
LP80106	CHOLESTEROL TOTAL	1	Quinze (15) JOURS
80443	BIOLABO BILURIBINE TOTAL	1	Quinze (15) JOURS
80403	BIOLABO BILURIBINE CONJUGUE	1	Quinze (15) JOURS
urine -2GP	BANDELETTE ALBUMINE SUCRE	1	Quinze (15) JOURS
310750-0125	BLEU DE CRESYL	1	Quinze (15) JOURS

BA-SPEC	WIDAL SUSPENSION BACTERIENNE SUR PLAQUE	2	Quinze (15) JOURS
80125	BIOLABO AST TGO 8*30ML	1	Quinze (15) JOURS
80127	BIOLABO ALT/TGP 8*30ML	1	Quinze (15) JOURS
79962	PhenoLys	1	Quinze (15) JOURS
69860	Bromeline	4	Quinze (15) JOURS
79851	D-Plates	4	Quinze (15) JOURS
70711	TUBE FLUORORE VACUTAINER BOUCHOU GRIS P100	2	Quinze (15) JOURS
7D2843SE T	Abbott Alere HIV Combo 100 tests	2	Quinze (15) JOURS
7D2943SE T	Abbott Alere HBS 100 tests	4	Quinze (15) JOURS
172-050	Cypress ANTI HCV Bandelette B/50	25	Quinze (15) JOURS
CO4020	IPO CLEANING	1	Quinze (15) JOURS
CO4015	EXTRA CLENING	1	Quinze (15) JOURS
13880	Hemostase TP	1	Quinze (15) JOURS
13560	Hemostase TCA	1	Quinze (15) JOURS
13565	CHLORURE DE CALCUIM	1	Quinze (15) JOURS
22102	CRP LATEX	1	Quinze (15) JOURS
RT0159- 0030	RUBEOLE IgG/IgM	1	Quinze (15) JOURS
RT0160- 0030	TOXO PLAS\$A IGG /IGM CASSETTE B/30	1	Quinze (15) JOURS
09H62-01	ABBOTT DILUANT CD EMERALD 22 PARAMETRES 10 LITRES	5	Quinze (15) JOURS
PAPIER 1	PAPER LABEL (ETIQUETTE EN PAPIER SANS MARQUE) 38 X 25MM 2000 LABELS IN ROLL, 120 ROLLS	41	Quinze (15) JOURS
CENTRI	CENTRIFUGEUSE DES TUBES THERMO SCIENTIFIC, 12 TUBES	1	Quinze (15) JOURS
CO0080	BIOLABO CUPULES 240	1	Quinze (15) JOURS
09H60-03	Abbot Cleaner CD Emerald 22 Parametres 1L	3	Quinze (15) JOURS
09H61-02	ABBOTT LYSE 22 P	4	Quinze (15) JOURS
MOBILE	Soudeuse electrique de tubulure de poche de sang cabine mobile	2	Quinze (15) JOURS

FIXE	Soudeuse electrique de tubulure de poche de sang pour cabine fixe	1	Quinze (15) JOURS
320310-1000	RAL GIEMSA R SOLUTION 1000ML	1	Quinze (15) JOURS

Bamako, le

2025

ASL-MALI



✓



ASL MALI

« Ayez le Réflexe du Diagnostic »

ACTION SANTE LOGISTIQUE

Promotion ,Vente , Maintenance d'Equipements Médicaux , Produits de diagnostics, Consommables Médicaux et Formation des utilisateurs

ISO 9001 : 2015 - RC : Ma.Bko-2004-B-3947 - NIF : 085102167F

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

DOIT : CNTS

REF	DESIGNATION	QTE	SPECIFICATIONS DEMANDEES	SPECIFICATIONS PROPOSEES
4J27-27	ABBOTT HIV AG/AB COMBO REAGENT KIT	35	100 tests	100 tests
4J27-12	ABBOTT HIV AG/AB COMBO CONTROL	2	Kit	Kit
4J27-03	ABBOTT HIV AG/AB COMBO CALIBRATOR	2	Kit	Kit
6C37-28	ABBOTT ARC ANTI HCV RGT 100 RFII	78	100 tests	100 tests
6C37-15	ABBOTT ARC ANTI HCV CTRL RFII	2	100 tests	100 tests
6C37-02	ABBOTT ARC ANTI HCV CAL RFII	2	Kit	Kit
O8D06-13	ABBOTT ARC SYPHILLIS TP CTRL	2	Kit	Kit
O8D06-04	ABBOTT ARC SYPHILLIS TP CAL	2	Kit	Kit
8D06-32	ABBOTT ARC SYPHILLIS TP RGT 100 TESTS	73	100 tests	100 tests
02G22-25	ABBOTT ARC HBSAG QUALITATIVE RGT 100 TEST	84	100 tests	100 tests
02G2210	ABBOTT ARC HBSAG QUALITATIVE CTL2fl de 8ml	2	Kit	Kit
02G2201	ABBOTT ARC HBSAG QUALITATIVE CAL 1fl de 4ml	2	Kit	Kit
1L56-40	ABBOTT ARC PROBE CONDITIONER 25 ML	2	25 ml	25 ml
7C15-03	ARC REACTION VESSELS 4000 TESTS	15	4000 tests	4000 tests
6E23-68	ARC PRE TIGER SOLUTION 2500 TESTS	6	2500 tests	2500 tests



B.P.E 4605 - 300 logements Ex-Garantiguibougou, Porte 348 Rue : 267
Tél : 20 28 33 22 - Bamako - Mali * E-mail : contact@aslmali.org
N° Compte BNDA: ML043 01001 001001201141 68

6C55-63	ARC TIGGER SOLUTION 2500 TESTS	10	2500 tests	2500 tests
O6C54-58	ARCH BUFFER SOLUTION	38	Kit	Kit
K14S2	Poches doubles	####	Unité	Unité
70501	Antisérums ANTI D 10ML	130	10 ml	10 ml
70502	Antisérums ANTI B 10ML	90	11 ml	11 ml
70503	Antisérums ANTI A 10ML	91	12 ml	12 ml
71000	Antisérums ANTI AB 10ML	53	13 ml	13 ml
80002	ALBUNEMIE	1	2*200 ml	2*200 ml
22122	ASLO	1	100 tests	100 tests
70661	TUBE SEC CARTONS DE 10X100	10	C/1000	C/1000
172-025	ANTI HCV CASSET B /25 TESS	83	25 tests	25 tests
142-025	CYPRESS HBS CASSET B/25 TESTS	83	25 tests	25 tests
142-050	CYPRESS HBS BANDELETTE B/50	14	50 tests	50 tests
90206	HDL	1	1*60 ml	1*60 ml
90416	LDL	1	125 tets	125 tets
98212	MAGNESIUM	1	2*200 ml	2*200 ml
80019	TRIGLYCERIDE	1	2*50 ml	2*50 ml
LP80106	CHOLESTEROL TOTAL	1	2*10 ml	2*10 ml
80443	BIOLABO BILURIBINE TOTAL	1	2*200 ml	2*200 ml
80403	BIOLABO BILURIBINE CONJUGUE	1	2*200 ml	2*200 ml
urine -2GP	BANDELETTE ALBUMINE SUCRE	1	100 tests	100 tests

310750-0125	BLEU DE CRESYL	1	125 ml	125 ml
BA-SPEC	WIDAL SUSPENSION BACTERIENNE SUR PLAQUE	2	8*5 ml	8*5 ml
80125	BIOLABO AST TGO 8*30ML	1	8*30 ml	8*30 ml
80127	BIOLABO ALT/TGP 8*30ML	1	8*30 ml	8*30 ml
79962	PhenoLys	1	Kit	Kit
69860	Bromeline	4	Kit	Kit
79851	D-Plates	4	Kit	Kit
70711	TUBE FLUORORE VACUTAINER BOUCHOU GRIS P100	2	100 tests	100 tests
7D2843SE T	Abbott Alere HIV Combo 100 tests	2	B/100	B/100
7D2943SE T	Abbott Alere HBS 100 tests	4	100 tests	100 tests
172-050	Cypress ANTI HCV Bandelette B/50	25	50 tests	50 tests
CO4020	IPO CLEANING	1	250 ml	250 ml
CO4015	EXTRA CLENIING	1	250 ml	250 ml
13880	Hemostase TP	1	6*4 ml	6*4 ml
13560	Hemostase TCA	1	6*4 ml	6*4 ml
13565	CHLORURE DE CALCUIM	1	60 ml	60 ml
22102	CRP LATEX	1	100 tests	100 tests
RT0159- 0030	RUBEOLE IgG/IgM	1	B/30	B/30
RT0160- 0030	TOXO PLAS\$A IGG /IGM CASSETTE B/30	1	B/30	B/30
09H62-01	ABBOTT DILUANT CD EMERALD 22 PARAMETRES 10 LITRES	5	10 L	10 L
PAPIER 1	PAPER LABEL (ETIQUETTE EN PAPIER SANS MARQUE) 38 X 25MM 2000 LABELS IN ROLL, 120 ROLLS	41	120 R	120 R
CENTRI	CENTRIFUGEUSE DES TUBES THERMO SCIENTIFIC, 12 TUBES	1	Unité	Unité
CO0080	BIOLABO CUPULES 240	1	S/1000	S/1000
09H60-03	Abbot Cleaner CD Emerald 22 Parametres 1L	3	1 L	1 L
09H61-02	ABBOTT LYSE 22 P	4	0,5L	0,5L

MOBILE	Soudeuse electrique de tubulure de poche de sang cabine mobile	2	Unité	Unité
FIXE	Soudeuse electrique de tubulure de poche de sang pour cabine fixe	1	Unité	Unité
320310-1000	RAL GIEMSA R SOLUTION 1000ML	1	1000 ML	1000 ML

Bamako, le

2025

ASL-MALI



(Handwritten mark)